Saint-Pavace

Meilleurs vœux

2013

Photo Patrick Lemoine

Bulletin municipal n°42 - janvier 2013 - www.saint-pavace.fr

LA PROVENCALE

Laurent vous attend

LUNDI Chapelle Saint Aubin
MARDI Yvré L'Evêque
MERCREDI Neuville
JEUDI Savigné L'Eveque
VENDREDI Saint Pavace

DE 17 H 30 A 20 H 30
✆ 06 83 50 97 86

ANAIS

E.S.A.T.

14, rue de Provence - 72190 St-Pavace
Tél. : 02 43 82 55 38
Fax : 02 43 82 56 63

Prestation aux entreprises et aux particuliers

Entretien d'espaces verts, entretien des locaux
Sous-traitance industrielle
Fabrication d'étains d'art

ANAIS est une association reconnue d'utilité publique. Ses prestations sont déductibles des impôts pour les particuliers, et de la taxe Agefiph pour les entreprises.
www.anais.asso.fr

FC DES PROFESSIONNELS DE L'AMÉNAGEMENT DE COMBLES

FRANCE COMBLES

Aménagement de combles
Rénovation • Isolation
Cloisons sèches • Couverture
Charpente • Escaliers

france.combles@wanadoo.fr

Rue de la Coulée - Z.A. de Champ Fleuri II
72190 SAINT PAVACE
Tél. : 02 43 76 16 62
Fax : 02 43 76 43 93

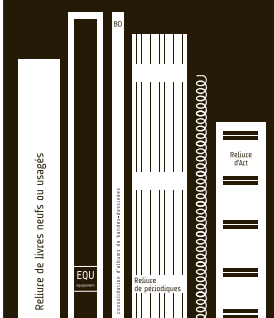

Atelier de reliure Saint-Luc

Le relieur à votre service
pour vos petits et grands
travaux de reliure

24 rue Carnac 72190 Coulaines
T. 02 43 811 866 / F. 02 43 81 19 26
info@reliuresaintluc.com
www.reliuresaintluc.com

sommaire

Mairie

- *Le mot du maire* 3
- *Urbanisme* 4

• Bilan annuel • Projet de rénovation • Inauguration des logements locatifs • SCoT • Permis de construire Super U • Le PPRI •

- *Voirie* 6

• Le PAVE • Rue du Monnet • Assainissement du secteur de la Mue • Rénovation de l'éclairage public •

- *Des agents à votre service* 7
- *Travaux et bâtiment* 8

• La commission travaux • Coût des dégradations •

- *Commission familiale sociale et scolaire* 11
- *Centre communal d'actions sociales* 12
- *Conseil municipal Enfants* 13
- *Commission animation, communication vie associative* 14-15

• Travail de la commission • Fleurissement • Arbres de naissance • Réception du maire d'Ivry-sur-le-Lac •

- *Communauté de communes* 37

Une page d'histoire

- *Les étrennes du petit commerce* 9
- *Pour un tricentenaire du Château de Chêne de Cœur* 16-18

Écoles

- *La plume à l'oreille* 19-22

Associations 23

• Annuaire • FCPE • Comité des Fêtes • Amitiés Loisirs • Harmonia • Harmoni'Hom • Les Créateurs et Amis de l'Art • Accueil Saint-Pavace • A.S. Saint-Pavace • Tennis Club • Cyclo-Tourisme • Tennis de table • Section Gymnastique • FNACA • UNC AFN • ACPG CATM •

Divers 35

- *Recensement de la population* 35
- *Plan de la commune* 39
- *Memento / Numéros utiles* 40

Philippe Poumailloux, Maire,
le Conseil municipal, le Conseil municipal enfants,
vous souhaitent une bonne année 2013.
L'équipe municipale vous invite à la cérémonie
des vœux le mercredi 9 janvier 2013 à 19h
à la salle de loisirs.

Le mot du maire

Les années passent et ne se ressemblent pas. Il y a cinq ans quand nous avons pris conscience de la crise économique qui frappait notre pays, beaucoup d'entre nous pensaient que ce serait passager, que nous reprendrions rapidement le dessus.

Force est de constater que de plus en plus de familles rencontrent des difficultés, que l'emploi est fragile, que la précarité touche de plus en plus de personnes.

Devant l'adversité, il ne faut pas baisser les bras, les efforts de chacun sont indispensables. Plus que jamais générosité, entraide, attention à l'autre devront et seront une nécessité.

Cette année 2012, notre commune a continué d'investir, vous pourrez vous en rendre compte en lisant ce bulletin.

Si la plupart des grands travaux ont pris du retard, 2013 verra la concrétisation des engagements pris : aménagement de la rue du Monnet, assainissement du secteur de la Mue, restauration de la maison 2 rue des Caillères (notamment pour le RAMPE[1]), rénovation de l'éclairage public avec le remplacement d'une cinquantaine de points lumineux par des lampadaires moins énergivores comme cela a été fait dans le lotissement du Lauzai ou devant la salle de loisirs. Ces travaux pour aboutir demandent du temps : recherche de financements, appels d'offres, travail avec les bureaux d'études, recherche et sélection des entreprises et enfin réalisation.

Beaucoup d'entre vous s'interrogent sur le SUPER U tant attendu ! Verra-t-il le jour ? Au moment où je rédige ce mot du maire, beaucoup d'étapes ont été franchies : contacts fructueux avec les promoteurs, dossiers de CDAC[2], dossier pour les recours à la CNAC[3], permis de construire déposé fin décembre 2011 et qui, après de multiples études, compléments d'information... et enquête publique, a vu son aboutissement début décembre 2012 !

Il reste maintenant une dernière étape... nous devrions être fixés au plus tard à la mi-janvier 2013. La naissance de cet investissement sera une longue histoire... malgré l'efficacité de nos correspondants de la DDT[4] !

Et pourtant notre pays a besoin de tous ceux qui entreprennent, qui prennent des risques... la reprise de l'activité et de l'emploi ne pourra pas se faire sans eux…

Soyez assurés que votre équipe municipale se dépense sans compter pour apporter un mieux vivre à tous.
En son nom et au mien je vous souhaite une bonne année 2013. Que les peines ou les difficultés vécues ces années passées s'estompent devant la vie qui est devant nous. Que 2013 vous permette Santé et Joies, Espoir et Réussite.

Que nous fassions nôtre cette pensée de Pascal Bruckner tirée de « Le Fanatisme de l'Apocalypse » :

« Tant qu'on aime, qu'on étudie, qu'on s'étonne, on est immortel jusqu'au dernier jour. »

J'espère que 2013 nous étonnera !

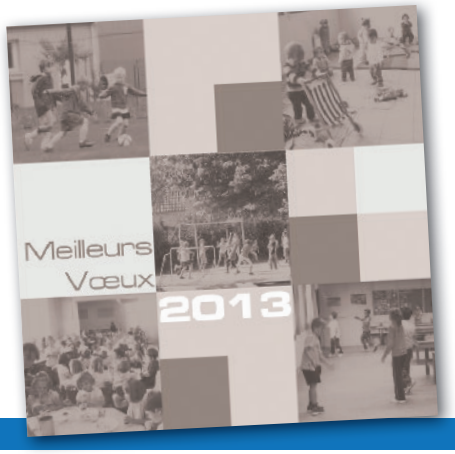

Philippe Poumailloux
Maire

1 Relais assistantes maternelles parents enfants
2 Commission départementale d'aménagement commercial
3 Commission nationale d'aménagement commercial
4 Direction départementale des territoires

Urbanisme

maire adjoint Philippe COUSIN

Bilan annuel : quelques statistiques

- 6 permis de construire et 4 modificatifs.
- 55 demandes préalables de travaux.
- 32 rendez-vous en mairie pour information, lors des permanences du maire-adjoint (en dehors des permanences, aux heures d'ouverture de la mairie, des informations sont communiquées et le Plan Local d'Urbanisme peut être consulté, précisant les règles qui s'appliquent par zones délimitées de la commune).
- Une vingtaine de demandes par téléphone ou par mail.

Bon à savoir

Pour tout ce qui nécessite une demande de permis de construire ou de déclaration de travaux : piscine, abri de jardin, abri voiture, fenêtre de toit, panneaux photovoltaïques, ravalement…, il est conseillé de se renseigner en mairie.

Projet de rénovation de la maison au 2 rue des Caillères

L'étude du projet est en cours pour envisager de transformer cette habitation en salles associatives et en local d'accueil pour les activités du Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (RAMPE).

Le projet prévoit également l'ouverture sur la place de l'église et l'accès futur à l'école par cette place avec rénovation du vieux patrimoine : l'ancien four et le puits.

Cabinet Guillerminet

Géomètres–Experts associés
Administration de biens

Tél. : 02 43 82 32 00

Email : guillerminetsa@aol.com
site : www.guillerminetsa.free.fr

7, rue de Belle–Ile | BP 40012
72190 Coulaines

Inauguration des logements locatifs Sarthe Habitat dans le lotissement du Lauzai

Le 23 novembre, Sarthe Habitat a organisé l'inauguration des 14 logements locatifs. Monsieur le Maire en présence d'élus et des habitants, soulignait que *« c'était une première : la commune n'avait aucune obligation à créer des logements aidés mais c'était là une volonté de l'équipe municipale d'accueillir de nouveaux palvinéens dans notre petite commune à taille humaine où ils trouveront une bonne qualité de vie »*.

Bienvenue à ces nouveaux palvinéens, ainsi qu'à tous les nouveaux habitants du lotissement du Lauzai, où les travaux de voirie définitifs ont été terminés à l'automne.

SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Le Pays du Mans a engagé l'élaboration du Schéma de Cohérence territoriale, document qui vise à définir pour les 15-20 ans à venir l'aménagement et l'évolution du territoire du Pays du Mans.

La commune, à travers la Communauté de communes, participe aux réunions et est attentive aux orientations dégagées par le SCoT qui s'imposeront aux documents d'urbanisme locaux, et donc à notre PLU qui devra être mis en compatibilité avec le SCoT.

Permis de construire SUPER U

Après les conclusions favorables du commissaire enquêteur relatives à l'enquête publique environnementale (rapport consultable à la mairie et sur le site internet), qui s'est déroulée du 20/08/12 au 20/09/12, le permis de construire est accordé mais ne pourra être mis en œuvre qu'après l'avis favorable de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial, (CNAC).

La construction ne démarrera qu'après la décision de la CNAC, suite aux recours présentés par d'autres enseignes commerciales.

Le PPRI c'est quoi ? À quoi ça sert ?

Le Plan de Prévention des Risques Inondation a été mis en place sur notre commune par arrêté préfectoral du 8 juillet 2004.

Il définit les zones « fortes, moyennes ou faibles » concernées par les crues de la Sarthe ainsi que les règles s'appliquant dans ces 3 zones en matière d'urbanisme.

Il sert à limiter les risques pour les personnes en interdisant les nouvelles constructions dans les zones fortes et moyennes et à limiter les extensions des habitations existantes dans les zones moyennes et faibles avec deux objectifs :

- limiter les obstacles supplémentaires à l'écoulement des eaux en cas de crues
- protéger les personnes en plaçant « hors d'eau » les nouvelles pièces habitables (extensions très réglementées et très limitées).

En résumé, le PPRI crée des contraintes dans l'objectif de protéger au mieux les personnes et les biens.

Question : le PPRI sera-t-il révisé dans les années futures ?
Réponse : NON. Tant que des travaux importants (et non programmés à ce jour) ne seront pas envisagés et réalisés le long de la Sarthe.

Malheureusement, à ce jour, les études effectuées n'ont pas permis de dégager de solutions éventuelles efficaces pour abaisser le niveau des crues.

Les documents du PPRI sont consultables en mairie : cartes et règlements.

Notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) tient compte des obligations du PPRI.

La commune de Saint-Pavace dispose d'un fichier permettant d'alerter, en cas de crue importante, les personnes résidant dans des zones à risque afin de protéger au mieux les biens et les personnes.

Rappel

Un Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs (DICRIM) et un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) contenant toutes les procédures à mettre en place en cas de crue importante ont été établis. Le PCS doit comporter les coordonnées des propriétaires concernés par le PPRI susceptibles d'être contactés en cas de crise.

Si votre habitation est située dans cette zone, nous vous remercions de bien vouloir retourner en mairie le document que vous avez reçu afin de réactualiser nos renseignements.

Le DICRIM est consultable sur le site www.saint-pavace.fr et à la mairie.

Terrains à vendre

2 terrains de 954 m² et 968 m² sont encore disponibles au lotissement du Lauzai.
Prix : 89 000 € TTC chaque lot.

Renseignements à la mairie.

Voirie

maire adjoint Jean-Claude MOSER

Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces : PAVE

(Loi du 11/02/2005 et Décret du 21/12/2006, qui imposent la prise en compte de l'accessibilité dans la commune, pour permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer et d'accéder aux services)

Synthèse du diagnostic réalisé par le cabinet ACCESMETRIE, missionné par la Communauté de Communes. Pour SAINT-PAVACE :

- Indice d'accessibilité actuel : 29%
- Indice d'accessibilité potentiel : 96%
- Nombre d'Obstacles Critiques identifiés : 154
- Enveloppe globale à prévoir : 360 535 € HT

Le conseil municipal du 19 novembre a approuvé le PAVE et a décidé d'intégrer la mise en accessibilité comme suit :

➜ Prise en compte dans les futurs projets touchant la voirie (abaissement de trottoirs, bateaux…).
➜ Budget annuel estimé à 24 000 €.
➜ Programmation jusqu'en 2027.

Le PAVE et l'indice d'accessibilité seront mis à jour au fur et à mesure des réalisations.

Aménagement de la rue du Monnet

Au cours de la réflexion menée par la commission en liaison avec le maître d'œuvre et au vu des options possibles, le choix a été fait de privilégier la qualité et l'esthétique, en plus de la sécurité.

L'option de bordures et pavés en grès a donc été retenue. Le marché signé avec l'entreprise COLAS s'élève à 400 000 € HT.

La rue du Monnet

Les travaux d'une durée de quelques mois devraient commencer début 2013, occasionnant des gênes pour les riverains et pour la circulation ; des déviations seront alors prévues.

Assainissement du secteur de La Mue

Le projet prévoit la collecte des eaux usées de 19 habitations existantes du secteur de la Mue (Rue de Bretagne et Rue de la Rivière).

Le réseau de collecte comprendra 450 mètres linéaire de réseau de collecte, 14 regards de visite, 19 branchements particuliers, 1 poste de relèvement, 60 mètres linéaire de conduite de refoulement.

La consultation est en cours en procédure adaptée ; les travaux devraient débuter en avril 2013.

Rénovation de l'éclairage public pour une diminution de la pollution lumineuse et une économie d'énergie

Au budget primitif 2012, un crédit de 62 000 € a été voté pour rénover l'éclairage public avec une subvention attendue de 10 000 €, correspondant à une première tranche d'une vingtaine de points lumineux.

Deux subventions ont été accordées pour ce projet : l'ADEME pour 18 000 € et l'Etat pour 17 784 €, sur un programme de rénovation de 52 lampadaires.

La consultation des entreprises, en procédure adaptée a été faite, pour le remplacement de 52 mâts d'éclairage, rue de Château, rue des Saules et rue de la Charmille, les plus anciens du centre bourg.

Les travaux seront réalisés au cours du premier trimestre 2013.

Nouveaux chemins piétonniers

Ils permettent de rejoindre le bourg soit à partir du foyer occupationnel, soit à partir de la rue du Lauzai, en longeant les terrains de football.

Ces chemins sécurisent notamment le déplacement des résidents du foyer occupationnel et des écoliers.

L'hiver arrive avec son lot d'intempéries…
Pensez à nettoyer les buses de vos entrées d'habitation ou de champs obstruées par les feuilles.

En cas de nécessité, pensez à dégager les trottoirs enneigés ou verglacés.

Pollen Fleurs
Emmanuelle Ragot
31, Grande Rue - 72240 CONLIE
Tél. : 02 43 20 51 80
65, rue du Général de Gaulle
72190 COULAINES
Tél. : 02 43 54 29 36

des agents à votre service

19 agents interviennent dans l'organisation municipale, représentant 13 équivalent temps plein. 13 agents titulaires et 6 contractuels (remplaçants, vacataires).

Les services périscolaires

• *Le restaurant scolaire :* préparation du repas, service, surveillance de cour et rangement

Les menus sont affichés chaque semaine à l'école, ils paraissent dans les journaux Ouest France et Maine Libre et sur le site Internet de la commune.
Les repas sont préparés sur place par notre cuisinière Christine Betton, qui suit régulièrement des formations.

De nouvelles tables sont achetées pour mieux organiser l'espace repas des maternelles.

• *La garderie, le matin et le soir.*
Ces agents se chargent également de l'entretien des locaux scolaires, des salles polyvalentes, des vestiaires sportifs, de la mairie.

• *Les études surveillées.*

Le service technique, chargé de l'entretien des bâtiments, des espaces verts (en complément de l'entreprise titulaire du marché), des manutentions de matériels pour les manifestations, les réunions…

Les secrétaires de la mairie accueillent avec courtoisie les palvinéens pour leurs démarches administratives et s'assurent avec compétence du bon fonctionnement des services municipaux.

Formation à la manipulation d'extincteurs

Stéphane Froger, pompier volontaire à Sainte-Jamme, intervenant pour la société TECC, a formé le personnel communal à l'utilisation des différents types d'extincteurs. Une formation à la fois théorique et pratique qui a beaucoup appris aux 11 participants.

TRÉHARD
Charpente Couverture

Tréhard SARL
24, rue de la Charmille - 72190 Saint-Pavace
Port. : 06 08 93 40 58
Tél. : 02 43 82 00 81
Fax : 02 43 54 27 45

Travaux et bâtiments

maire adjoint
Claude
CREVEL

La commission travaux

La commission a fait le tour des bâtiments communaux :

Peinture, accoustique et rénovation de l'éclairage dans la cantine

Isolation par le remplacement des menuiseries extérieures

Réfection des terrains de tennis

Coût des dégradations

Vitres, poubelles, poteaux signalétiques… la commune déplore des dégradations plus ou moins importantes tout au long de l'année et principalement pendant les vacances scolaires.
Le coût de leur remplacement et de mesures prises pour les limiter s'élève environ à 1 200 €.

Embellissement de la façade des commerces

SIGNALETIQUE - METALLERIE
Antoine Levisse
Lettre & Création
Saint Pavace
Signalétique - Métallerie intérieure & extérieure - Sablage
02 43 54 28 18 - 06 65 79 83 68
letcrea@live.fr

Les étrennes du petit commerce

La fête foraine

Les boutiques accompagnent nos pas, comme nos vies. Nous les voyons changer de visage, changer de mains, et trop souvent disparaître ; Une commune sur deux en est aujourd'hui dépourvue. Si seulement elles pouvaient renaître, perdurer et se souvenir d'elles mêmes… Que demain soit pour elles une nouvelle « Belle Époque » et qu'elles se mêlent aux souvenirs des générations à venir !

Pour remercier leurs clients les plus fidèles beaucoup de petits commerçants offraient en fin d'année un cadeau, souvent une assiette, un bol, un plat en faïence ou un calendrier gaufré, un porte lettre à l'image de leurs activités. Autant de souvenirs aujourd'hui oubliés, réclame d'hier, un peu désuète mais oh combien attachante, accrochée dans les cuisines de nos arrières grands parents, elles étaient le seul élément décoratif dans le monde rural.

Les premières assiettes publicitaires ont été diffusées dans les années 1860/1880, à cette époque la réclame prend juste son essor, le support céramique est alors pour les petits commerces un moyen de fidélisation.

Généralement ces assiettes portent le nom du magasin et précisent ses spécialités. Un décor plus ou moins sophistiqué est là pour rehausser l'intérêt. En effet, elles sont principalement remises à de bons clients au moment des fêtes de Noël, certaines portent d'ailleurs la mention « Etrennes » suivi de l'année où elles ont été offertes.

Quantité de petites épiceries de villages, de magasins locaux de textiles, d'alimentations, ou chaussures se laissent séduire par ce support facile à réaliser en petites séries ; Grâce au transfert d'impression, technique inséparable de la faïence fine, elle permit de proposer à un public de plus en plus large des assiettes à décors imprimés, remplaçant peu à peu l'assiette peinte à main levée dont la production nécessitait un travail trop long et trop onéreux.

La technique de décoration par transfert naquit en Angleterre au milieu du XVIII[ème] siècle, mais le début de l'impression en France date des années 1810/30. Bien souvent oublié, le support céramique demeure le témoin d'une activité, d'un commerce bien souvent disparu. Plus décoratives qu'utilitaires ces pièces sont rarement adaptées à un usage quotidien. En revanche, elles bénéficient le plus souvent d'un grand soin lors de leur réalisation, en particulier dans les années 1880/1900.

Les décors

Les décors des assiettes publicitaires aux thèmes très variés, empruntés aussi bien aux traditions locales qu'aux images d'Epinal, peuvent être imprimées ou peintes au moyen d'un pochoir. Si les pièces peuvent être décorées d'un seul tenant, l'illustration occupe toute la surface du support, on distingue deux parties susceptibles d'être embellies, le centre, l'aile ou contour. Il arrive que par soucis d'économie les petits annonceurs utilisent des ailes identiques, personnalisant uniquement le centre de l'assiette.

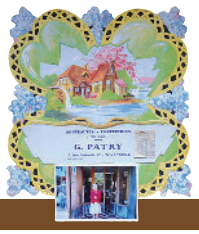

Romantisme et touristique

Parmi les exemplaires les plus anciens, nous trouvons très fréquemment des scènes antiques ou romantiques. Les scènes humoristiques, imprimées en noir, soulignées d'une légende sont aussi la marque de production de la fin du XIX[ème].

Les indices sur les commerces

Le centre des assiettes met en valeur la raison sociale et la spécialité de ceux-ci. Les slogans n'étant pas encore à la mode chez les petits commerçants de l'époque, de nombreux décors sont réalisés pour qu'ils représentent concrètement leurs produits. Les vues extérieures des petits commerce ruraux sont nombreuses, celles de l'intérieur beaucoup plus rares.

Flore Faune Histoire

Les animaux, en particulier, les oiseaux, les poissons, peuvent aussi orner la partie centrale des assiettes, il en est de même pour les décors de fleurs ou de fruits. Les allusions à l'histoire ou à la ruralité, présentées sous la forme de blasons médiévaux ou de portrait de Jeanne d'Arc sont courantes.

Les assiettes en faïence sont principalement estampillées à Saint-Amand les Eaux, Lille (Nord), Gien (Loiret), Creil, Montereau, Moret sur Loing (Seine et Marne), Sarreguemines (Moselle), Lunéville, Longwy, Badonviller (Meurtre et Moselle), St Clément. Pour la porcelaine ce sont les manufactures de Limoges à l'image de Haviland.

Presque toutes ces faïenceries ont aujourd'hui disparu et leurs savoir faire avec. Peu de musées ont conservé ces supports céramiques trop modestes sans doute.

Concernant les calendriers gaufrés, les portes lettres et tout support cartonné, il y a bien sûr de nombreux imprimeurs, le plus grand sera incontestablement les imprimeries E. Chambrelent de Paris, fondées en 1873 avec leurs « créations publicitaires » toujours copiées mais jamais égalées… Dans les années 1950, elles impriment les chapeaux, casquettes, visières, jetées par la caravane du tour de France. Autres petits cadeaux ; les petites glaces publicitaires avec la raison sociale du commerce au dos que l'on pouvait glisser dans sa poche ou son sac à main.

Envolées, toutes ces boutiques de nos campagnes et de nos villes où le moindre hameau et quartier avait une épicerie café, voir plusieurs, lieux de rencontre à une époque où les moyens de déplacement étaient différents. Grâce à ces supports nous retrouvons trace de ces anciens commerces disparus.

D'un autre temps, en Sarthe à Bonnétable, depuis 1923 madame Patry Rolande 92 ans tient encore sa mercerie bonneterie devenue au fil du temps un lieu de mémoire ; avec cette devise :

« Le prix attire, la qualité retient »

Le 30 avril 1992, disparaissait de nos marchés sarthois une institution et toute une histoire écrite par le père Louis et son fils Claude depuis 1925, nous reste aujourd'hui leurs cadeaux étrennes « Brindeau à Coulaines » sur une assiette, un bol et quelques buvards.

Réclame d'hier, publicité d'aujourd'hui, ceci nous permet de mesurer l'évolution de notre société du XIX[ème] siècle à nos jours.

Annick Michel Lebouc

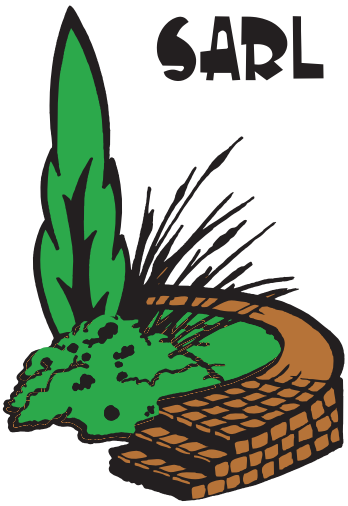

SARL **AUBIER SERVICES**

ENTRETIEN Particuliers

Tonte
Bêchage
Taille
Entretien *phytosanitaire*

TVA 7%
ALLEGEMENTS FISCAUX

aubierservices@orange.fr

Z.A. de Champ Fleuri 2 **72190 St PAVACE**

02 43 82 11 62

MPO FENÊTRES

Agence du Mans - ZAC du Cormier
Route de Tours - 72230 MULSANNE

FABRICANT - POSEUR Depuis 1970 **02 43 14 52 00**

Fenêtres - Portes fenêtres - Portes d'entrée - Volets roulants - Vérandas

Commission familiale sociale et scolaire

maire adjoint Anne Gaëlle CHABAGNO

Services périscolaires

Cette année, les deux tranches horaires du soir avec deux tarifs ont été maintenues. Cette organisation semble rendre service aux familles.

Les tarifs des garderies (par bimestre) :

GARDERIE MATERNELLE ET PRIMAIRE matin	7h45 8h40
4 jours/sem	23,65
3 jours/sem	19,45
2 jours/sem	14.15
1 jour/sem	7,40
Exceptionnel à la séance	1,95

GARDERIE MATERNELLE soir	16h30 17h30 *(1h)*	16h30 18h30 *(2h)*
4 jours/sem	33.25	66.45
3 jours/sem	26.20	52.45
2 jours/sem	17.45	34.90
1 jour/sem	8.80	17,65
Exceptionnel à la séance	1.95	3,40
Au delà de cette plage	1.95	1.95

GARDERIE PRIMAIRE après étude	17h30 18h30
4 jours/sem	26.10
3 jours/sem	19.55
2 jours/sem	13.95
1 jour/sem	7.00
Exceptionnel à la séance	2.50
Au delà de cette plage	1,95

ÉTUDE SURVEILLÉE	16h30 17h30
4 jours/sem	25.20
3 jours/sem	21.25
2 jours/sem	16,75
1 jour/sem	8,20
Exceptionnel à la séance	1,85
Remboursement à l'unité	0,85

La commune suit avec attention les projets de changement de rythmes scolaires.

NOUVEAU

À réception des factures de novembre/décembre, un nouveau service est offert pour payer les factures. Ce moyen de paiement s'ajoute au prélèvement automatique déjà proposé aux familles.

FINANCES PUBLIQUES

TIPI Titres Payables par Internet

Un nouveau service offert par votre collectivité pour payer vos factures

Un moyen de paiement sûr, facile et rapide

Le paiement par Internet vous permet de régler vos factures quand vous le souhaitez (service disponible 7j/7 et 24h/24) de façon sécurisée.

Le mode d'emploi est simple

Il suffit de vous munir de votre « *Avis de Sommes à Payer* » que vous venez de recevoir, tous les renseignements nécessaires au paiement y figurent.

1 > Connectez vous à l'adresse Internet indiquée
2 > Saisissez les renseignements demandés
3 > Vérifiez et validez les informations affichées à l'écran
4 > Vous êtes orienté vers la page de paiement sécurisée, saisir les coordonnées de votre carte bancaire
5 > Validez, vous recevez dans votre messagerie électronique la confirmation de votre paiement

Votre facture est réglée !

Centre communal d'actions sociales

Participation aux frais de centres aérés

Une aide du CCAS est accordée en fonction des revenus pour des enfants ayant fréquenté des centres aérés des communes limitrophes de Saint-Pavace.

Critères d'attribution :

- ne sont prises en compte que les participations à des centres aérés organisés sur les communes limitrophes de Saint-Pavace avec ou sans camp ;
- en revanche, les demandes d'aide pour l'accueil des enfants porteurs de handicap dans un centre de loisirs, même d'une commune non limitrophe, seront étudiées ;
- seules les demandes comportant un supplément hors commune sont étudiées ;
- toutes les vacances scolaires ainsi que les mercredis loisirs sont étudiés avec un maximum de 40 jours ouvrables par an et par enfant ;
- La famille doit être domiciliée à Saint-Pavace au moment de la participation au centre de loisirs ;
- Le barème : en laissant aux familles une participation minimum de 6 €/jour/enfant *(ligne 14 de l'avis d'imposition « IR soumis au barème »)* :

De 0 à 800 € ..... 10.00 € par jour et par enfant
De 801 € à 1 500 € ..... 9.00 € par jour et par enfant
De 1 501 € à 2 200 € ..... 6.00 € par jour et par enfant
De 2 201 € à 2 900 € ..... 4.00 € par jour et par enfant
Pas de participation au-dessus de 2 900 €

- En cas de difficulté particulière, le CCAS pourra étudier la possibilité d'une aide supplémentaire.
- Clôture de réception des dossiers pour l'année 2012-2013, le 30/09/2013 : des vacances de la Toussaint 2012 aux vacances d'été 2013.
- Pièces à fournir :
  - ❏ Attestation de présence et facture
  - ❏ Avis d'imposition 2012 sur revenus 2011
  - ❏ Relevé d'identité bancaire ou postal.

De nombreux partenaires peuvent répondre aux besoins des personnes en difficultés

• **Le CCAS**, étudie en toute discrétion les demandes. Toute personne rencontrant des difficultés momentanées peut prendre contact avec la mairie : Anne-Gaëlle Chabagno, maire adjoint, vous guidera dans vos démarches.

• **L'assistante sociale du secteur :** M^elle^ Harnois, au centre social Circonscription de la solidarité départementale de la Couronne Mancelle

2, rue de Belle Ile à Coulaines - Tél. : 02 43 74 11 10.

• **Le CLIC :** Centre Local d'Information et de Coordination, au service des personnes âgées, de leur famille, des professionnels, des bénévoles, des élus...
Ce service permet d'avoir un interlocuteur unique capable d'informer sur tous les aspects de la vie quotidienne (loisirs, services à domicile, adaptation de l'habitat, structures d'accueil et d'hébergement...) et d'orienter vers le bon dispositif de prestations.

Service gratuit ouvert à tous : 24, rue de la Paix à Coulaines - Tél. : 02 43 21 10 20.

• **L'ASIAPAD :** un service de soins et un service d'aide à domicile :

- Les soins : ce service, proposé sur prescription médicale et pris en charge à 100% par les caisses de retraite, permet aux personnes âgées de recevoir chez elles des soins liés, soit, à une pathologie soit à une perte d'autonomie. Ces soins sont assurés par des aides soignantes diplômées (toilette, lever, habillage, aide aux repas...).
- L'aide à la vie quotidienne telle que le ménage, le repassage, la préparation des repas ; effectué par du personnel spécialisé dans le ménage et l'aide à la personne, ce dispositif ne nécessite pas de prescription médicale. Payant, il peut, néanmoins, être pris en charge partiellement par l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et ou par les caisses de retraite complémentaire. Utilisé de façon régulière ou occasionnelle, il permet aux aînés de continuer à vivre chez eux.

Siège : 62, rue du Général de Gaulle, 72190 Coulaines
Tél. : 02 43 82 47 06 / Fax : 02 43 81 07 96

Familles rurales
Vivre mieux !
Sarthe

- Au service des personnes âgées et/ou en situation de handicap
- Au service des familles

Delphine Ageorges &
Nathalie Deshaies
Responsables de secteur

Fédération Famille Rurales - 34, rue Paul Ligneul au Mans
Vendredi de 10h à 12h. - Tél. rép. 02 43 39 57 11
Déplacement au domicile sur rendez-vous.